

Convocation du 27.02.2024

Conseillers en exercice: 14 Présents : 11 Votants : 11 + 1 pouvoir

L'an deux mil vingt quatre, le onze du mois de mars à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, Salle de Conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur CAUCHY Emmanuel, Maire.

Etaient Présents : **CAUCHY Emmanuel, CRESPEAU Martial, DESAUBRY Maud, ROSAY Laëtitia (arrivée 19 h00), CORUBLE Jérôme, PICARD Philippe, LEROND Isabelle, MABILLE Brigitte, BOUVAERT Florence, MARTINEZ Florence, GRANCHER Sébastien** Formant la majorité des membres en exercice

Excusés et représentés : **ROSAY Laëtitia** (arrivée 19h) donnant pouvoir à **CAUCHY Emmanuel**
DELBROUCK Jean donnant pouvoir à **PICARD Philippe**

Excusé : **HEBERT DE BEAUVOIR Charles Henri**

Absente : **MAHIEU Justine**

Monsieur CRESPEAU Martial a été élu secrétaire de séance

APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adoptent le compte-rendu de la séance en date du 22 janvier 2024 transmis aux élus par voie dématérialisée.

VOTANTS : 10 + 2 *pouvoirs* POUVOIR : 2 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 POUR : 10+2P

Il est procédé à l'étude des questions à l'ordre du jour :

APPEL à PROJETS ELIGIBLES AUX PARTICIPATIONS FINANCIERES au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR)/ et au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement (DSIL) ainsi que DEPARTEMENTALE

PROJET EXTENSION DU PREAU ECOLE « la Ronde des Couleurs »

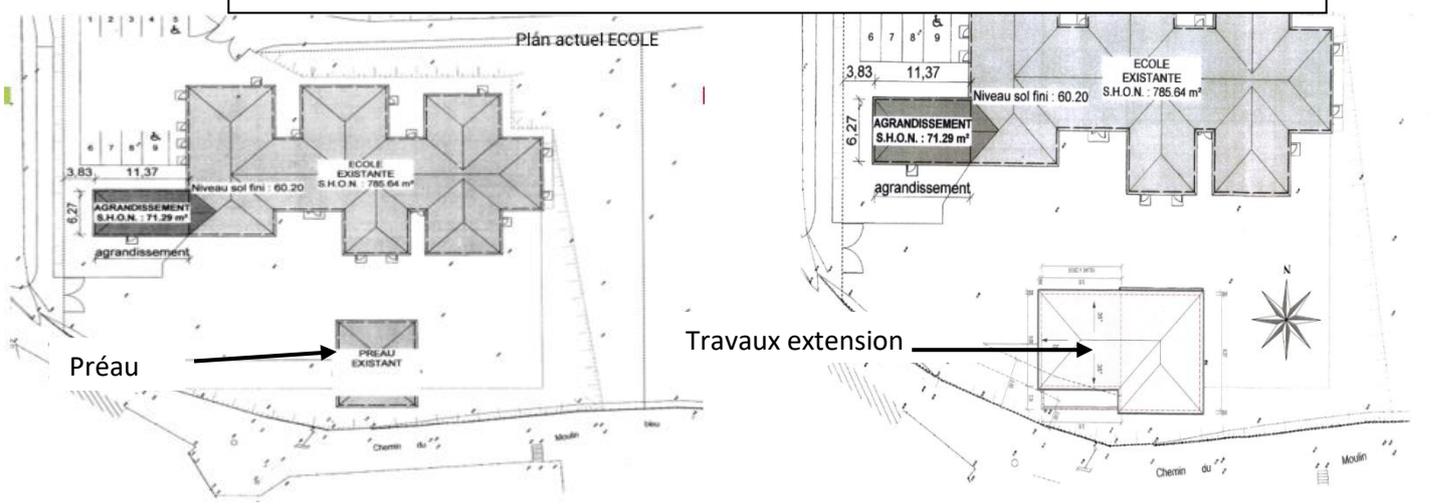
Considérant

- ➔ la nécessité de réaliser un agrandissement du préau de l'Ecole « la Ronde des Couleurs » au vu de l'agrandissement des locaux et la création d'une 6^{ème} classe portant l'effectif des élèves à 142 à ce jour,
- ➔ la désignation de l'architecte DPLG Stéphanie ETIENNE sis 1 rue Liernu 76190 ALLOUVILLE BELLEFOSSE lors de la séance du Conseil Municipal du 22.01 en qualité de Maître d'œuvre pour ces travaux d'extension,

Monsieur CAUCHY Emmanuel présente aux membres les caractéristiques technico financières de ce projet **d'un montant estimatif TOTAL de 131 380 € HT soit 157 656 € TTC.**

	Montant HT	Montant TTC
Lot 1 Gros œuvre	39 000 €	46 800 €
Lot 2 Ravalement peinture	23 000 €	27 600 €
Lot 3 : Métallerie	4 000 €	4 800 €
Lot 4 : Charpente bois	24 000 €	28 800 €
Lot 5 : Couverture en ardoise / Etanchéité	22 000 €	26 400 €
Lot 6 : Electricité	4 000 €	4 800 €
Sous total des travaux	107 000 €	128 400 €
MONTANT TOTAL DES TRAVAUX	116 000 €	139 200 €
Honoraires Maîtrise d'œuvre (phase 1 étude de projet)	6 000 €	7 200 €
Honoraires Maîtrise d'œuvre (phase 2 mise en œuvre)	6 180 €	7 416 €
MONTANT TOTAL HONORAIRES 10.5 % du montant des travaux	12 180 €	14 616 €
Bureau de contrôle technique	2 000 €	2 400 €
Coordination SPS	1 200 €	1 440 €
Montant total de l'opération	131 380 €	157 656 €

Site Ecole « la Ronde des Couleurs »



PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL de l'opération

DEPENSES			RECETTES		
Postes dépenses	Montant prévisionnel		Postes de recettes	Taux % escompté	Montant
	HT	TTC			
Travaux d'extension du préau Ecole « la Ronde des Couleurs »	116 000 €	128 400 €	Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) / Dotation de Soutien à l'Investissement (DSIL)	30 %	39 414 €
Maîtrise œuvre	12 180 €	14 616 €	DEPARTEMENT	30 %	39 414 €
Contrôle technique + coordination SPS	3 200 €	3 840 €			
			AUTOFINANCEMENT	40 %	52 552 €
Total	131 380 €	157 656 €	TOTAL	100 %	131 380 €

CONSIDÉRANT

- ➔ la nécessité de procéder à des travaux d'extension du Préau de l'Ecole « la Ronde des Couleurs »,
- ➔ la possibilité d'éligibilité de cette opération au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux et de la Dotation de Soutien à l'Investissement,
- ➔ la réalisation de la phase ESQUISSE réalisée par l'architecte DPLG Stéphanie ETIENNE,

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- adoptent ce projet d'extension du préau de l'Ecole la Ronde des Couleurs d'un montant estimatif de **131 380 € HT soit 157 656 € TTC** et arrêtent les modalités de financement,
- valident le plan de financement prévisionnel,
- **sollicitent les services de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement (DSIL) l'inscription aux droits attribués à l'aide sur le programme de l'année 2024 pour ces travaux d'extension du préau scolaire,**
- **sollicitent les services du Département au titre « d'aide au maintien et au développement des établissements de l'enseignement public 1^{er} degré » l'inscription aux droits attribués à l'aide sur le programme de l'année 2024 du Département pour ces travaux d'extension du préau scolaire,**
- autorisent Monsieur le Maire de viser tout document lié à ce dossier.

Le financement de cet aménagement sera assuré, outre cette éventuelle participation par un prélèvement sur fonds libres et fera l'objet d'une inscription au BP2024 Section Investissement – opération d'équipement EXTENSION PREAU ECOLE.

VOTANTS : 10 + 2 *pouvoirs* POUVOIR : 2 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 POUR : 10+2P

APPEL à PROJET ELIGIBLE AUX PARTICIPATIONS FINANCIERES au titre du Département

PROJET ACQUISITION DRAPEAU D'ORNEMENT ET DE DEFILE 90 cm x 90 cm

Monsieur CAUCHY fait part d'une demande effectuée par Monsieur PICARD Philippe, Président de l'Association des Anciens Combattants pour un projet d'acquisition d'un nouveau drapeau d'ornement et de défilé d'un coût estimatif de 1 323.00 € HT soit 1 587.60 € TTC.

Ce drapeau étant destiné aux actions de cette association, il est proposé au Président de déposer les dossiers auprès des différents organismes publics susceptibles de participer à cette dépense et au vu des éventuelles participations, le Conseil Municipal délibèrera sur une éventuelle participation financière.

VOTANTS : 10 + 2 *pouvoirs* POUVOIR : 2 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 POUR : 10+2P

Arrivée de Mme ROSAY Laëtitia

LOI D'ACCELERATION DE LA PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES

Monsieur CAUCHY Emmanuel, Maire, fait part de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à la mise en œuvre d'une politique visant à accélérer la production d'énergies renouvelables en France. Cette initiative a pour objectif de réduire la dépendance aux énergies fossiles et aux approvisionnements extérieurs sensibles.

L'article 15 de cette loi permet ainsi aux Communes de proposer ces zones d'accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAE nR) et définir les types d'installations de production d'énergies renouvelables.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de débattre sur cette loi et après échanges de vues, le Conseil Municipal arrête 4 types d'installations de productions d'énergies renouvelables possibles sur notre territoire :

- **production photovoltaïque** : il est proposé de définir l'ensemble du territoire communal comme zone d'accélération pour le photovoltaïque ; les constructions de la Commune peuvent recevoir des équipements photovoltaïques notamment en toiture.
- **production de géothermie/chaleur renouvelable** : pompes à chaleurs (air/air ; air/eau), solaire ...sur l'ensemble du territoire communal,
- **production de méthanisation** sur les zones agricoles
- **production hydraulique** : la Commune d'Héricourt en Caux est traversée par des cours d'eaux et ruisseaux présentant un potentiel hydraulique.
- **l'énergie renouvelable non retenue par la Commune : l'éolien considérant la délibération 25 du 06.04.2023.**

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents valident ces décisions.

VOTANTS : 11 + 1 *pouvoir* POUVOIR : 1 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 POUR : 11+1P

Participation communale au Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent, St Valéry et Veulettes

La participation prévisionnelle de la Commune s'élève pour l'exercice 2024 à la somme de **2 602.44 €**

Considérant la possibilité soit de fiscaliser cette contribution ou soit d'inscrire la somme au Budget

Après en avoir délibéré,

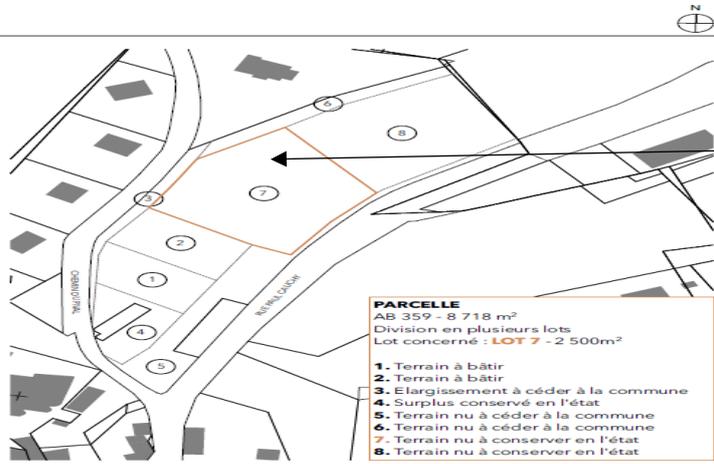
le Conseil Municipal décide l'inscription au Budget Primitif communal 2024 de la somme de **2 602.44 €**

La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 65 article 655403 « *Contribution aux organismes de regroupement* » du BP de la commune.

VOTANTS : 11 + 1 *pouvoir* POUVOIR : 1 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 POUR : 11+1P

PRESENTATION PROJET CONSTRUCTION 25 LOGEMENTS LOGEAL

Monsieur CAUCHY fait part aux membres de la rencontre en présence de Monsieur CRESPEAU Martial, Mme DESAUBRY Maud et Mme ROSAY Laëtitia de la Société LOGEAL IMMOBILIERE lors de laquelle une proposition de construire un bâtiment de 25 logements sur une parcelle de 2 500 m² située rue Paul Cauchy à proximité du Centre Bourg leur a été présentée.



Projet de construction d'un bâtiment de 25 logements :

- RDC (surface de 320m²) : 2 T2bis + 3 T3 mise en accession à la propriété
- 1^{er} étage (surface de 575m²) : 2 T2 + 4 T2bis + 4 T3 location
- 2^{ème} étage (surface de 575m²) : 2 T2 + 4 T2bis + 4 T3 location

Au total :

- 4 T2 représentant 16 % (1 chambre)
- 10 T2bis représentant 40 % (1 chambre + Pièce de vie plus importante)
- 11 T3 représentant 44 % (2 chambres)



A l'issue d'échanges de vues sur ce projet, celui-ci apparaît unanimement cohérent avec le Plan Local d'Urbanisme de la Commune, la création d'un nouveau quartier urbain entrepris dans cette zone et répond tout à fait à une demande de la population.

Monsieur CAUCHY rappelle que pour l'instant ce projet reste une esquisse et qu'il doit être validé par les différents services de Logéal Immobilière.

RAPPORT DES DIFFERENTES COMMISSIONS

Commission Affaires scolaires / Service Jeunesse

Mme ROSAY Laëtitia, Responsable de cette Commission, informe que suite aux permanences de pré-inscriptions scolaires des enfants nés en 2021 pour la rentrée prochaine, 16 élèves en Petite Section (10 Héricourt en Caux, 2 Rocquefort, 1 Robertot, 1 Anvéville, 1 Oherville 1 Yvetot) et ont été inscrits ainsi qu'1 élève en CP pour un départ de 25 élèves au Collège.

Commission Gestion du Personnel

Pour information

- Poste agent services techniques contrat PEC / le contrat de Monsieur LEROY Thierry pour le poste d'agent d'espaces verts bénéficie d'un renouvellement d'une période de 9 mois à compter du 01.03 jusqu'au 30.11.2024 à raison de 24 h hebdomadaire (taux aide 50 %) 1^{ère} période de 9 mois (du 01.06. jusqu'au 29.02.2024)
- Pauline LANGLOIS adjointe d'animation dans le cadre de son congé maternité est remplacée par Mme Justine GADONNA du 08.01 au 15.05.2024.
- Emilie BAZILLE, ATSEM principale de 2^{ème} classe suite à son accident de travail (trajet entre son domicile et le lieu de travail) survenu le 08.01 est remplacée depuis cette date par Mme LECHIEN Bérénice jusqu'au 02.02.2024. A ce jour prolongation jusqu'au 29.05.2024

Commission Publications, Manifestations et vie associative

Monsieur CRESPEAU Martial, en charge de cette commission, informe les membres de la création de 2 nouvelles associations :

- l'Association des Sources » ouverte à tous et ayant pour objet l'organisation de journées récréatives, de loisirs, de détente et culturelle dans la lutte contre l'isolement des seniors
- ainsi que l'association « Hepta'Léo » ayant pour but de promouvoir les épreuves combinées à travers l'athlète Léonie Cambours dans sa pratique de l'heptathlon (haie, hauteur, poids, 200 mètres, longueur, javelot et le 800 mètres) à travers la compétition, le site internet, les rencontres sportives (clubs, écoles)

Et rappelle les manifestations à venir :

- le vendredi 17 mai 2024 à 19 heures à la Résidence des Sources, la Mairie organise la fête des Mères en l'honneur de toutes les mamans de la Commune et aux mamans de nouveaux nés en 2023.

QUESTIONS DIVERSES

Echanges sur la compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Echanges et observations sur ce dossier : les dernières évolutions législatives Avec la loi Climat et Résilience, la France s'est fixée l'objectif d'atteindre le zéro artificialisation nette des sols en 2050 avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers dans les dix prochaines années (2021-2030) par rapport à la décennie précédente (2011-2020). La loi fixe également des délais pour l'intégration de ces objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et de réduction de la consommation foncière sous peine de sanctions : 22 novembre 2024 pour les SRADDET, 22 février 2027 pour les SCOT, 22 février 2028 pour les PLU et les cartes communales. En effet, si un PLU ou une carte communale devant être modifié ou révisé n'est pas entré en vigueur dans le délai imparti, aucune autorisation d'urbanisme ne pourra être délivrée dans une zone à urbaniser du PLU ou dans les secteurs de la carte communale où les constructions sont autorisées (cf. article 194, IV, 9^o de la loi Climat et Résilience).

Dans ce contexte législatif, et compte tenu des échéances de mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SRADDET, il serait opportun d'envisager le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale à la Communauté de communes afin de pouvoir ensuite engager l'élaboration d'un PLUi pour l'ensemble de son territoire. Ce transfert de compétence constituerait, de la part des communes, une démarche volontariste visant à traduire en commun le projet de territoire. Les contours de la compétence PLUi et les enjeux pour le territoire Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal est un document d'urbanisme qui définit, sur la base d'un projet d'aménagement d'ensemble, les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire. La mise en œuvre d'une démarche de PLUi présente les intérêts suivants :

- En matière de cohérence des politiques publiques d'aménagement sur le territoire, le PLUi apparaît comme l'outil permettant d'adapter l'échelle de la planification à l'échelle des enjeux et du fonctionnement réel du territoire. Il permet ainsi de prendre en compte au bon niveau les problématiques qui concernent l'ensemble du territoire communautaire : démographie, habitat, enseignement, développement économique, commerce, déplacements, mobilité, paysages, biodiversité...

→ En matière de solidarité et d'identité territoriale, le PLUi devra permettre de favoriser un développement équilibré et de renforcer l'esprit communautaire à travers le sentiment d'appartenance à un ensemble territorial homogène et cohérent ;

→ le PLUi apparaît également comme un outil facilitant l'articulation avec l'ensemble des documents supra communaux qui s'imposent au territoire (SRADDET, SCOT).

Le PLUi permettra par ailleurs de mutualiser les coûts induits par la production d'un document unique (mais pas uniforme) au profit des communes membres. L'exercice de cette compétence s'inscrit par ailleurs dans le prolongement du renforcement des capacités d'ingénierie mises en œuvre par la Communauté de communes au profit de ses communes membres. L'élaboration du PLUi sera suivi par un comité technique composé d'agents de la Communauté de communes (Directeur, chef de projet PVD, agents du service Urbanisme)

L'élaboration du PLUi : une démarche menée en collaboration avec les communes

Outre l'obligation donnée par l'article L.153-8 du code de l'urbanisme aux EPCI compétents en matière de PLUi d'élaborer leur document d'urbanisme en collaboration avec les communes membres, la bonne appropriation de la démarche PLUi nécessite une étroite association des collectivités concernées.

ENQUÊTE DE RECENSEMENT 2024 : du jeudi 18 janvier jusqu'au samedi 17 février 2024

Habitations RECENSÉES	Année 2024	Année 2018	Résultats
Résidences principales	353	349	+ 4
Logements(occasionnels, vacants, résidences secondaires)	Logements occasionnels : 8 Logements vacants : 26 Résidence secondaires : 22 Total : 56	47	+ 9
Logements non enquêtés	5	1	+ 4
Total des logements recensés	414	397	+17
Bulletins individuels (habitants permanents)	787	789	- 2

A ces résultats 2024, seront intégrées les personnes recensées dans les communautés : Bercail saint Denis ainsi que la population comptée à part (étudiants, enfants en garde alternée...).

Les résultats du recensement 2024 seront pris en compte pour le calcul de la population officielle du 1er janvier 2026.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. CAUCHY déclare la session close

M. CAUCHY Emmanuel	
M. CRESPEAU Martial	
Mme DESAUBRY Maud	
Mme ROSAY Laëtitia	Excusée donnant pouvoir à CAUCHY Emmanuel – Arrivée à 19 h 00
M. CORUBLE Jérôme	
M. PICARD Philippe	
Mme LEROND Isabelle	
Mme MAHIEU Justine	Absente
Mme MABILLE Brigitte	
Mme BOUVAERT Florence	
Mme MARTINEZ Florence	
M. HEBERT DE BEAUVOIR Charles-Henri	Excusé
M. DELBROUCK Jean	Excusé donnant pouvoir à PICARD Philippe
M. GRANCHER Sébastien	